**29ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(15 - 26 janvier 2018)**

**Roumanie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 16 janvier 2018 (matin)

Merci, Monsieur le vice-président.

La France salue l’adoption par la Roumanie, de la convention du Conseil de l’Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique.. La France salue les progrès accomplis en matière de lutte contre la corruption, qu’il convient de poursuivre.

La France adresse les recommandations suivantes à la Roumanie :

• Préserver l’Etat de droit, en suivant les recommandations du mécanisme de coopération et de vérification de l’UE et en saisissant sans délai la Commission de Venise du Conseil de l’Europe pour une évaluation de la réforme du système judiciaire, des projets de loi sur le code pénal et le code de procédure pénale, ainsi que du projet de loi sur les conditions de fonctionnement des organisations de la société civile ;

• poursuivre la lutte contre la corruption dans le milieu de la santé, à la fois par la poursuite des actions pénales et par des mesures visant à accroître la prise de conscience des effets néfastes de ces paiements informels au sein du corps médical ;

• améliorer l’accès des populations rurales à l’éducation et aux soins médicaux ;

• lutter contre les stéréotypes racistes et l’incitation à la haine par l’intensification des efforts visant à promouvoir la tolérance, notamment à l’égard des personnes appartenant à la minorité rom.

Je vous remercie./.